



ÇA COINCE PARTOUT !

Décidément cette réforme fait couler beaucoup d'encre et ce n'est pas fini !

En effet la résistance s'organise partout dans les établissements avec de multiples actions mises en place ; cela va de la motion en CA à la lettre aux parents en passant par le boycott du conseil pédagogique et les journées de formation ou par la démonstration , dans ces mêmes réunions, aux inspecteurs et aux chefs d'établissement que cette réforme est irréalizable dans l'état. Par contre la partie n'est pas encore gagnée et il faut continuer à refuser la formation en dehors du temps de travail par tous les moyens à notre disposition en restant toujours dans un cadre légal pour ne pas exposer les collègues à des sanctions ; sur le site du SNES il y a la description des différentes démarches à suivre. Le SNES a également envoyé dans les établissements un dossier réforme qui comprend entre autre une carte pétition à adresser au Président de la République ainsi qu'un tract intersyndical à distribuer (voir pages suivantes).

De plus les nouveaux programmes sont sortis , et pour se les approprier, vont accroître encore un peu plus la charge de travail des enseignant(e)s ; les deux journées de formation prévues sur les programmes ne suffiront pas. En conclusion ce sont des années très difficiles qui s'annoncent pour les enseignant(e)s avec pour encouragement la baisse constante du

pouvoir d'achat depuis le premier juillet 2010.

Ça coince aussi au niveau de l'emploi, les chiffres du chômage augmentent toujours et notamment pour les seniors ; nous allons bientôt arriver à la prévision d'un million d'emplois en moins pour les jeunes à cause du recul de l'âge du départ à la retraite à 62 ans. En 2010 quand la réforme des retraites a été votée par le gouvernement Fillon il manquait 10 milliards pour financer les retraites ; aujourd'hui les actionnaires des entreprises du CAC 40 s'accaparent 56 milliards de dividendes ; il est temps de prendre des mesures qui permettraient à des collègues ayant une carrière déjà bien longue de partir à la retraite à 60 ans et avant sans remplir les conditions pour départ à 60 ans dans le cadre des carrières longues.

Une autre politique est possible celle de l'amélioration du pouvoir d'achat et des conditions de travail mais cela passe par le dialogue social actuellement au point mort. Il devrait reprendre en 2016 avec les négociations qui se dérouleront dans le cadre du PPCR (parcours professionnels carrières et rémunérations). Le SNUIPP , le SNES et toute la FSU utiliseront tout leur poids dans ces négociations pour obtenir de réelles avancées aussi bien sur les salaires que sur les conditions de travail et les carrières.

Laulan Bruno secrétaire académique du SNUIPP/FSU



SOMMAIRE

EDITORIAL

ABROGATION DE LA REFORME DU COLLEGE

CIRCULAIRE CAFFA

DNB

TEMPS PARTIEL

ADHESION / CONTACT

DNB : LES PRINCIPALES NOUVEAUTÉS DU BREVET

(d'après le dossier de presse du ministère du 30 septembre 2015 et le CSE du 14 octobre)

La physique-chimie, les sciences de la vie et de la terre et la technologie sont désormais évaluées lors d'une épreuve terminale.

8 heures d'épreuves écrites contre 7 heures aujourd'hui.

Des épreuves écrites et orales rassemblées au cours de la dernière semaine du mois de juin.

Une cérémonie républicaine de remise des diplômes aux élèves le premier mercredi de l'année scolaire suivant l'obtention du brevet.

Trois jours d'épreuves.

Deux jours d'épreuves écrites.

Le premier jour :

le français (3h) et l'histoire-géographie-enseignement moral et civique (2h)

- Un thème en fil rouge
- Des questions identifiées pour chaque discipline
- Un travail de rédaction et d'argumentation
- Une dictée

Le deuxième jour :

une nouvelle épreuve écrite de 3 heures portant sur les programmes de mathématiques (2 heures) et de sciences expérimentales et de technologie (1 heure)

- Un thème en fil rouge.
- Des questions identifiées pour chaque discipline.
- Un exercice de programmation informatique en lien avec les nouveaux programmes de mathématiques et de technologie.

Une épreuve orale

Une nouvelle épreuve orale de 15 minutes (10 minutes d'exposé et 5 minutes d'entretien). La maîtrise de la langue au cœur de cette nouvelle épreuve : la qualité de l'expression orale vaut pour la moitié des points.

Des collégiens impliqués : l'élève présente un projet interdisciplinaire qu'il a conduit dans le cadre des

enseignements pratiques interdisciplinaires ou des parcours d'éducation artistique et culturelle, avenir et citoyen ; l'élève choisit le projet qu'il souhaite présenter ; l'évaluation du travail fait et des connaissances acquises dans le cadre du projet vaut pour la moitié des points.

De nouvelles compétences évaluées, adaptées aux exigences de la poursuite d'études et du monde actuel : expression orale, conduite de projet, travail en équipe, autonomie.

À partir de 2016

Le contrôle continu représente 400 points

Chacun des 8 champs d'apprentissage du socle commun apporte un nombre de points à l'élève, arrêté lors du conseil de classe du 3^{ème} trimestre de la classe de 3^{ème}.

- Maîtrise insuffisante (10 points)
- Maîtrise fragile (20 points)
- Maîtrise satisfaisante (35 points)
- Très bonne maîtrise (50 points)

Les élèves ayant suivi un enseignement de complément (langue ancienne ou régionale) auront des points supplémentaires (10 points pour objectifs d'apprentissages atteints, 20 pour objectifs dépassés).

Le contrôle final représente 300 points.

Le français, l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique sont évalués sur 100 points ;
Les mathématiques, les SVT, la physique-chimie et la technologie sont évaluées sur 100 points ;
L'épreuve orale est évaluée sur 100 points.

L'élève est reçu s'il cumule 350 points sur les 700

Il obtient la mention :

- Assez bien s'il cumule plus de 420 points.
- Bien s'il cumule plus de 490 points.
- Très bien s'il cumule plus de 560 points..

TEMPS PARTIEL

Le formulaire de demande de temps partiel sur autorisation, l'octroi ou le renouvellement de temps partiel de droit, doit être adressé à la fois aux services de la DOS pour attribution et aux services de la DPE pour information avant le 18 décembre 2015 par votre établissement ;

donc si vous souhaitez un temps partiel pour l'année 2016-2017 remplissez rapidement ce formulaire pour le donner à votre chef d'établissement pour qu'il l'envoie dans les délais.

Rappel : certaines quotités sont plus intéressantes que d'autres, exemple 83,33% (15/18h) payées 87,6%.

CONTACTER LE SNES

138 rue de Pessac
33000 Bordeaux
Tél. 05 57 81 62 40
Fax : 05 57 81 62 41

Courriel : s3bor@snes.edu
www.bordeaux.snes.edu
twitter : @SNESBordeaux

Permanences
du lundi au jeudi de 14h à 17h30
le vendredi de 14h à 17h



Pour votre retraite, vous pouvez contacter Philippe Jeanjean au SNES Bordeaux, du lundi au jeudi de 14h30 à 17h30

SNES - S2 DORDOGNE

Bourse du Travail
rue Bodin 24000 Périgueux
Tél. 05 53 05 17 58
Fax : 05 53 05 17 57
Port. 06 12 51 76 70
snes24@orange.fr
twitter : @Snes24

SNES - S2 GIRONDE

138 rue de Pessac
33000 Bordeaux
Tél. 05 57 81 62 44
Port. 06 85 87 29 17
s2gironde@bordeaux.snes.edu
<http://snes33.free.fr/index.html>

SNES - S2 LANDES

Maison des syndicats
97 place caserne Bosquet
40000 Mont de Marsan
Tél. 05 58 93 39 35
Fax : 05 58 05 92 65
Port. 06 85 34 35 87
snes40@orange.fr

SNES S2 LOT ET GARONNE

14 rue Jean Terles
47000 Agen
Tél/Fax : 05 53 47 13 47
Port. 06 07 55 96 39
snes47@wanadoo.fr

SNES - S2 PYRÉNÉES ATLANTIQUES

11 avenue Edouard VII
64000 Pau
Tél/Fax : 05 59 84 22 85
Port. 06 85 34 15 07
snes-64@bordeaux.snes.edu

SNUIPP-FSU

PEGC



Académie de BORDEAUX

Bulletin d'adhésion PEGC au SNUIPP-FSU

Année scolaire 2015 / 2016

(à renvoyer à votre département d'exercice voir adresse ci-dessous)

DEPARTEMENT D'EXERCICE (à entourer)

24

33

40

47

64

Nom : Nom de jeune fille :

Prénom :

Date de naissance : / / Téléphone : Courriel :

Situation administrative : Temps partiel – Disponibilité – Retraité(e) – Autre :

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Etablissement d'exercice :

Code postal : Ville :

Echelon : Montant de la cotisation : Syndiqué(e) 2014/15 ? oui / non

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
PEGC Cl. Norm.					124	130	136	144	151	160	169
PEGC	143	151	160	169	191	205	66 % de la cotisation est déductible de l'impôt sur le revenu !				
H.C.											
PEGC	191	207	217	231	244						
C.E.											

Retraité(e)s : 95 € ; Disponibilité 75 €
Temps partiel : cotisation X quotité travaillée ; ex : 217x0,83=180,11€

Je choisis de payer ma cotisation :

□ En 1 fois :

Chèque de€ à l'ordre du

SNUIPP

de mon département

□ En 4 fois :

Chèques de€ à l'ordre du

SNUIPP

de mon département

Précisez le numéro du département

SNUIPP 24

Bourse du Travail, 26 rue Bodin
24029 PERIGUEUX Cedex

SNUIPP 33

Bourse du Travail, 44 cours Aristide Briand
33000 BORDEAUX Cedex

SNUIPP 40

Maison des syndicats, 97 place de la caserne Bosquet
40 000 MONT DE MARSAN

SNUIPP 47

169 bis avenue Jean-Jaurès
47000 AGEN

SNUIPP 64

66 rue Montpensier 64 000 PAU

05 53 08 21 25

05 56 31 26 63

05 58 933 933

05 63 68 01 92

05 59 80 28 27

Le SNUIPP pourra utiliser les informations ci-dessus pour adresser la revue nationale « Fenêtres sur Cours ». Je demande au SNUIPP de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions prévues par la loi du 06/07/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à la section du SNUIPP.